



Page 5: VOS COORDONNÉES

Q1

BURKINA FASO

Pays de localisation de communauté économique régionale ou corridor de transport

Q2

Coordonnées

Nom

UNION ECONOMIQUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE(UEMOA)

Titre

ORGANISATION D'INTEGRATION REGIONALE

Ministère

ORGANISATION SOUS REGIONALE

Adresse

Commission de l'UEMOA 380, Avenue Professeur Joseph KI-ZERBO 01 BP 543 Ouagadougou Burkina Faso

Adresse électronique:

commission@uemoa.int

Téléphone

226 25 31 88 73/74/75/76

Page 7: SECTION 1: PRIORITÉS EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE

Q3

Votre stratégie, politique ou plan régional de développement comporte-t-il des priorités commerciales (c'est-à-dire des priorités en matière d'Aide pour le commerce)?

Oui,

Renseignements complémentaires sur les priorités en matière de commerce (ou d'Aide pour le commerce) incluses dans votre stratégie, politique ou plan régional de développement (ou dans un autre document d'orientation concernant le commerce):

Dans un contexte marqué par un triple défi, économique, sécuritaire et sanitaire, la Commission de l'UEMOA s'est dotée d'un Cadre d'Actions Prioritaires pour la période 2021-2025 (CAP 2025) qui fixe des priorités structurantes, des objectifs stratégiques et des résultats concrets à atteindre à l'horizon 2025, tant au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des hautes autorités de l'UEMOA qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission et les États membres de l'Union. Les actions phares retenues dans le CAP 2025, en lien (direct ou indirect) avec le commerce sont :

- la mise en place du régime de la libre pratique au sein de l'UEMOA ;
- la promotion des échanges commerciaux;
- le renforcement des capacités opérationnelles des structures de mise en œuvre des règles de la concurrence;
- le développement des infrastructures performantes de transport et de transit;
- la promotion du transport multimodal;
- l'appui à la gestion sécurisée des frontières dans l'espace UEMOA;
- la contribution à la mise en place des pôles de compétitivité industrielle;
- le développement des pôles énergétiques;
- le développement de l'offre des services numériques ;
- la promotion de l'agriculture durable;
- le renforcement de la résilience des populations face aux aléas et au changement climatique;
- la promotion de la coopération transfrontalière;
- l'opérationnalisation du mécanisme de promotion des entreprises et industries culturelles et créatives;
- la mise en place d'un mécanisme d'intervention en matière de prévention et de gestion des épidémies au sein de l'espace UEMOA;
- la mise en place d'un fonds de stabilisation au sein de l'Union;
- la production et la valorisation des statistiques régionales;

Q4

Dans l'affirmative, veuillez indiquer vos priorités en matière d'Aide pour le commerce: Les domaines prioritaires les plus courants groupés par grandes catégories d'Aide pour le commerce sont indiqués ci-après. Veuillez classer par ordre d'importance les principaux domaines (1 étant le plus important).

Commerce électronique	4
Diversification des exportations	5
Intégration régionale	1
Facilitation des échanges	2
Infrastructure de transport (aéroports, routes, chemins de fer, ports, etc.)	3
Renseignements complémentaires et lien(s) vers le(s) site(s) Web concernant la ou les stratégies et politiques ou le ou les plans pertinents dans lesquels vos priorités en matière d'Aide pour le commerce sont incluses.	www.uemoa.int

Page 9: SECTION 1: PRIORITÉS EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE

Q5

Vos priorités en matière d'Aide pour le commerce ont-elles changé depuis 2019?

Oui,

Renseignements complémentaires: Veuillez préciser les domaines prioritaires qui sont nouveaux parmi ceux que vous avez sélectionnés et donner des renseignements complémentaires à leur sujet. (Veuillez indiquer des sites Web, le cas échéant.):

Le nouveau domaine prioritaire par rapport aux réponses de 2019 est la diversification des exportations. Il s'agit entre autres de l'élaboration de stratégie de développement des exportations et de promotion des produits locaux ou originaires.

Page 10: SECTION 1: PRIORITÉS EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE

Q6

Dans l'affirmative, veuillez identifier les principales causes des changements apportés à vos domaines prioritaires de l'Aide pour le commerce dans la liste ci-dessous: (Vous pouvez choisir jusqu'à cinq causes parmi celles qui sont énumérées ci-dessous):

Instruments de politique continentale ou régionale (par exemple ZLECAf)	1
Développement du commerce électronique (et transformation numérique)	1
Objectifs d'industrialisation	1
Nouvelle stratégie ou politique ou nouveau plan régional de développement ou d'intégration	1
Objectifs de réduction de la pauvreté	1

Page 11: SECTION 1: PRIORITÉS EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE

Q7

L'Aide pour le commerce est-elle devenue plus ou moins importante pour votre institution depuis 2019?

Plus importante,

Renseignements complémentaires sur les raisons pour lesquelles l'Aide pour le commerce a pu devenir plus importante, moins importante ou est restée tout aussi importante pour votre institution que par le passé.:

L'aide pour le commerce est devenue plus importante parce qu'elle permet de soutenir plusieurs catégories de financement en l'occurrence : - la promotion des exportations et des produits locaux ; - le développement des chaînes de valeur régionales ; - le commerce électronique et la dématérialisation ; - la promotion du commerce intracommunautaire ; - les renforcements de capacité en matière de politique et réglementation commerciales (Notamment : formation des fonctionnaires chargés des questions commerciales, analyse des propositions et des positions ainsi que de leur impact, aide aux parties prenantes nationales pour formuler les intérêts commerciaux et identifier les arbitrages, questions relatives aux différends, appui institutionnel et technique pour faciliter la mise en œuvre des accords commerciaux, l'adaptation aux règles et aux normes et le respect de celles-ci.) ; - la santé publique et les marchés publics ; - les Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce ; - la renégociation des concessions tarifaires. - le commerce des services - la politique commerciale et gestion administrative ; - la Facilitation des échanges ; - les accords commerciaux régionaux (ACR) ; - la négociations commerciales multilatérales ; - l'éducation/formation dans le domaine du commerce ; - l'infrastructure de transport et de stockage ; - l'infrastructure de production et de fourniture d'énergie ; - le développement du commerce ; - les services de soutien aux entreprises ; - me renforcement de la capacité de production ; - l'agriculture ; - l'industrie ; - l'ajustement lié au commerce (Notamment : aider les pays en développement à mettre en place des mesures d'accompagnement qui leur permettent de tirer parti de la libéralisation des échanges.) ; - le renseignements complémentaires sur la/les catégorie(s) de financement au titre de l'Aide pour le commerce dans laquelle/lesquelles votre région ou corridor de transport reçoit un soutien aux fins de la diversification économique ; - l'appui pour le développement la coopération SUD-SUD - le renforcement de capacité pour la prise en compte des thématiques transversales comme le genre, la jeunesse, le changement climatique dans les programmes et activités

Q8

Ces changements ont-ils été pris en compte dans votre dialogue avec les partenaires de développement?

Oui,

Renseignements complémentaires sur la manière dont les changements dans vos priorités en matière d'Aide pour le commerce ont pu être pris en compte dans votre dialogue avec les partenaires de développement.:

L'ensemble des domaines de priorisation de l'aide pour le commerce spécifiés sont pris en compte dans le développement des programmes de l'Union, en l'occurrence: - le programme de construction du marché commun et la libre circulation notamment à travers entre autres les activités de promotion de commerce, la concurrence, la libre circulation, l'Union douanière et les cadres de coopération avec les Partenaires techniques et financiers ; - le Programme Développement Humain ; - le programme de développement de l'énergie, des mines et des hydrocarbures ; - le programme de l'industrie et de l'artisanat ; - le programme de développement l'économie numérique ; - le programme de convergence des politiques économiques ; - le programme de transport ; - le programme de l'aménagement du territoire communautaire ; - le programme de l'environnement ; L'ensemble des domaines de priorisation de l'aide pour le commerce spécifiés sont pris en compte dans les mécanismes de concertation et de coopération avec les partenaires techniques et financiers en l'occurrence les tables rondes, les rencontres bilatérales, les requêtes, etc. Le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) qui est un cadre de référence de mise en œuvre de ces programmes a été présenté le 25 novembre 2021 à l'ensemble des partenaires au développement à Ouagadougou (Burkina-Faso).

Q9

Avez-vous une stratégie, une politique ou un plan régional spécifique pour la reprise économique après la pandémie de COVID-19?

Oui,

Renseignements complémentaires sur la stratégie, la politique ou le plan régional spécifique pour la reprise économique après la pandémie de COVID-19. (Veuillez inclure des sites Web, le cas échéant.):

Au sein de l'espace UEMOA, le taux de croissance économique en 2020 est ressorti à 1,9%, après 5,7% en 2019. Ce ralentissement de la croissance s'explique par l'impact négatif de la crise sanitaire sur tous les secteurs de l'économie et la persistance de la crise sécuritaire. Il intervient après une période de croissance économique soutenue au sein de l'Union, qui s'est située en moyenne à 6,6% de 2015 à 2019. Pour 2021, le taux de croissance économique au sein de l'Union est projeté à 5,7%, sous l'hypothèse notamment d'une reprise économique mondiale et d'une maîtrise de la pandémie de Covid-19. Tous les secteurs d'activité contribueraient à cette évolution. Dans ce contexte, la relance des économies nationales fortement éprouvées par la crise sanitaire de la Covid-19, compatible avec les exigences du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union qui a été suspendu le 27 avril 2020 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union, demeure l'un des principaux défis économiques identifiés dans le Cadre d'Action Prioritaires (CAP 2025) qui est l'instrument de planification et de pilotage des interventions de la Commission sur la période 2021-2025. La mise en œuvre du CAP 2025 devrait contribuer à relever ce le défi de relance économique, notamment par:

- le renforcement de la résilience des économies des États membres contre les chocs exogènes;
- la mobilisation des ressources financières permettant de préserver la soutenabilité de la dette;
- la diversification des économies pour renforcer la création de richesse;
- la restructuration du secteur privée confronté à de nombreux défis (le coût élevé des facteurs de production et du crédit; les difficultés d'accès au financement; la faible productivité du travail et l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée; l'environnement des affaires peu favorable à la création et au développement des entreprises ; la non-disponibilité et la mauvaise qualité de l'énergie; la faible structuration du secteur privé communautaire; la faible qualité des produits mis sur le marché);
- la poursuite de la promotion d'une industrialisation durable;
- la mise à contribution des potentialités des Etats membres en matière de culture.

Par ailleurs, face à la pandémie de COVID-19, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont, dans un premier temps, pris des mesures urgentes pour limiter sa propagation, et dans un second temps, élaboré des plans de riposte et de relance économique. Les mesures financières de soutien à la relance des économies concernent, notamment : (i) le renforcement des fonds déjà disponibles pour les PME ; (ii) la mise en place de nouveaux Fonds de soutien aux entreprises formelles et

informelles ; (iii) l'allégement des conditions d'accès à la commande publique ; (iv) la systématisation des paiements aux PME des avances de démarrage pour les marchés publics ; (v) le report d'échéances ; (vi) l'accompagnement et le soutien à la production agricole ; (vii) le soutien à la consommation, à la production et à la sauvegarde de l'emploi ; (viii) l'encadrement des prix pour contenir l'inflation ; (ix) le soutien aux entreprises à travers des subventions et ou des reports d'échéances fiscales, ou l'adoption des modalités de paiements plus souples de certains impôts et taxes. Les institutions Communautaires notamment, la Commission de l'UEMOA, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Commission UEMOA, le Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) et la Chambre Consulaire Régionale (CCR) ont diversement contribué à la mise en œuvre de ces plans nationaux. S'agissant de la Commission de l'UEMOA, en plus de sa contribution de 15 milliards de FCFA à la bonification des taux d'intérêt de la BOAD, elle a mis à la disposition des Etats membres la somme de 10 milliards de FCFA. Cette aide a permis l'acquisition de masques pour le personnel soignant et pour le grand public ainsi que l'octroi d'un appui financier de 500 millions de FCFA à chaque Etat membre. Par ailleurs, pour permettre la concertation des acteurs des Etats membres en matière de réouverture des frontières, la Commission a organisé une réunion des Ministres du transport le 28 mai 2020. A l'issue de la rencontre, sur la base d'un protocole relatif aux conditions de réouverture des frontières des Etats membres proposé par la Commission, les frontières aériennes sont, depuis le 1er août 2020, toutes, de nouveau ouvertes. Enfin, en ce qui concerne le renforcement des capacités des systèmes de santé pour la gestion des épidémies, la Commission a élaboré un plan régional de prévention et de réponse aux épidémies sur la période 2021-2025, avec un accent sur la prévention et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers. Ce plan, en instance de validation par les différentes parties prenantes, est estimé à 105 milliards. Concernant la BCEAO, elle a pris une série de mesures pour lutter, aux côtés des Etats membres, contre la propagation de la pandémie et limiter ses effets négatifs sur les économies de la zone. Ces mesures impactent à la fois, les banques, les entreprises, les Etats ainsi que les usagers des moyens de paiement digitaux. En outre, pour conforter l'accès des entreprises de l'Union aux crédits bancaires, la BCEAO a convenu avec la BOAD, de la mise en place d'un dispositif permettant aux banques d'obtenir de la ressource à moyen-terme en contrepartie des prêts accordés aux entreprises impactées par la crise. Par ailleurs, la BCEAO et l'Agence UMOA-Titres ont pris des dispositions pour appuyer les Etats membres dans la mobilisation de ressources financières à faible coût sur le marché financier régional.

Les Etats ont ainsi pu émettre des bons du Trésor dénommés « Bons-Covid » qui ont permis de lever des ressources d'un montant total de 2.790,5 milliards. Pour les banques, les mesures prises ont consisté en l'accroissement de l'offre de liquidité de la Banque Centrale à bas coût. Dans ce sens, le taux minimum de soumission aux opérations d'injection de liquidité est passé de 2,50% à 2,00% et le taux du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%, à compter du 24 juin 2020. Cette mesure a eu pour impact une forte hausse du volume du refinancement en couverture de la dégradation de la trésorerie des banques et une détente des taux sur le marché monétaire. En effet, l'encours total du refinancement accordé aux banques a progressé de 1.429,1 milliards, passant de 4.488,9 milliards au 17 mars 2020 à 5.918 milliards à fin décembre 2020, soit un accroissement de 31,8%. La BCEAO a également participé avec la Commission de l'UEMOA au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à hauteur de 25 milliards et de 15 milliards, respectivement, soit un total de 40 milliards, afin de permettre à celle-ci d'accorder 120 milliards de prêts concessionnels aux Etats (15 milliards par Etat). Quant à la BOAD, elle a accordé 120 milliards de prêts concessionnels (durée de 18 ans dont 05 de différé avec un taux de sortie de 2,75% et une bonification de 2,80%) décaissés immédiatement, soit 15 milliards par Etat. Ces prêts sont bonifiés grâce à un abondement du mécanisme de bonification d'un montant de 40 milliards (25 milliards pour la BCEAO et 15 milliards pour la Commission de l'UEMOA). Par ailleurs, la BOAD a accordé aux Etats membres des prêts concessionnels pour un montant de 80 milliards (durée de 10 ans dont 03 de différé avec un taux de sortie de 2,80% et une bonification de 2,80%) entièrement décaissés à fin décembre 2020. En complément des mesures prises pour soutenir les États suite à la crise sanitaire, pour consolider son accompagnement du secteur privé, la BOAD a défini un programme de 100 milliards de lignes de refinancement, approuvé par son Conseil d'Administration lors de sa session du 24 juin 2020, au profit des banques commerciales. Enfin, le CREPMF a mis en place un nouveau cadre d'émission des Titres Publics par syndication qui instaure l'enregistrement de programme d'émissions et réduit le délai de réalisation des opérations. Ce cadre a permis aux États d'accroître le niveau de ressources levées sur le marché en 2020 à 1 745 milliards soit plus de 25% par rapport au volume des emprunts souverains des années précédentes. En outre, le Conseil a révisé les conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé, ce qui a contribué à améliorer l'attractivité du secteur privé pour le financement par emprunt obligataire, en permettant le rehaussement du volume levé par les entreprises. Le CREPMF a publié un guide sur les émissions d'obligations de types vertes, sociales et durables

conforme aux standards internationaux, notamment, les normes de l'ICMA (Association Internationale des Marchés de Capitaux) visant à apporter une réponse rapide aux besoins de financement du secteur public et du secteur privé, à travers des produits d'investissements diversifiés (Infrastructures bonds, pandémie bonds), et impactant le progrès social des populations. (CAP 2025 et Rapport de surveillance multilatérale juin 2021 de l'UEMOA). (www.uemoa.int).

Q10

Dans l'affirmative, veuillez indiquer dans la liste ci-après quels domaines sont couverts par votre stratégie, politique ou plan pour la reprise économique après la pandémie de COVID-19. (Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

- Soutien pour le secteur agricole, la production alimentaire et la chaîne d'approvisionnement**
- ,
- Renforcement de la capacité de production,**
- Connectivité et transformation numérique,**
- Commerce électronique,**
- Croissance écologiquement durable ("croissance verte"), y compris économie circulaire**
- ,
- Création d'emplois,**
- Soutien au secteur industriel,**
- Soutien aux MPME,**
- Objectifs de réduction de la pauvreté,**
- Préparation, reprise et résilience,**
- Soutien au secteur des services (par exemple tourisme)**
- ,
- Commerce des produits de santé (équipements de protection individuelle, vaccins, etc.)**
- ,
- Facilitation des échanges,**
- Financement du commerce,**
- Modernisation de la politique commerciale,**
- Autonomisation économique des femmes et égalité des genres**
- ,
- Autonomisation économique des jeunes,**
- Autre (veuillez préciser),**

Renseignements complémentaires sur votre stratégie, politique ou plan pour la reprise économique après la pandémie de COVID-19.:

Les autres domaines couverts sont: - la dématérialisations des procédures douanières et des formalités liées au commerce extérieur; - la promotion des exportations en général et e la promotion des produits locaux n particulier.

Q11

Veillez indiquer des noms, titres, références ou liens vers des documents d'orientation en rapport avec l'Aide pour le commerce dans votre région.

Les noms, des documents d'orientation en rapport avec l'Aide pour le commerce sont :

- Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA 2021-2025;
- Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO);
- Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (WACOMP);
- Plan directeur de l'aménagement des Corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO);
- Programme communautaire de construction de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) aux frontières entre les Etats membres de l'UEMOA
- Programme du Marché Commun et de la Libre Circulation;
- Convergence économique (surveillance multilatérale, statistiques Économiques, harmonisation des législations des États membres);
- Politiques de promotion du marché commun (Union Douanière, circulation des biens et services, des personnes, droit d'établissement, commerce et concurrence) ;
- Politiques de Développement Social et Culturel (enseignement supérieur, recherche scientifique ; formation professionnelle ; culture, arts et loisirs; genre et développement, santé);
- Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire;
- Politique Transports (infrastructures de transport et services de transport et transit);
- Politique des Télécommunications et des TIC;
- Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement;
- Politique Agricole de l'Union;
- Politique Énergétique commune;
- Politique Industrielle Commune;
- Politique Minière Commune;
- Politique Commune du Tourisme;
- Politique Commune de l'Artisanat;
- Plan stratégique UEMOA 2011-2020;
- Régional de Facilitation des Echanges (PRFE);
- Programme Régional de Développement des Echanges Commerciaux (PRDEC);
- Programme Régional de Mise en place des Instruments d'Edification du Marché commun (PRMIEM);
- Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR);
- Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA);
- Programme Régional de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé;
- Programme Régional de Développement de l'Énergie (PRDE);
- Programme De Développement Des Énergies Renouvelables Et De L'Efficacité Énergétique (PRODERE I & II);
- Programme régional de réduction de la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire;
- Programme Régional d'appui à l'institutionnalisation du Genre et à l'autonomisation de la femme dans l'espace UEMOA.

Q12

La dimension environnementale du développement durable est-elle prise en compte dans vos documents d'orientation ou plans régionaux ou vos stratégies régionales?

Oui,

Renseignements complémentaires sur la manière dont le développement durable est pris en compte dans vos documents d'orientation ou plans régionaux ou vos stratégies régionales. (Veuillez indiquer des sites Web, le cas échéant.):

Les fondements du traité de l'UEMOA instituent une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes, notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines. A ce titre, les questions relatives à l'environnement et au développement durable sont pris en compte de façons transversales dans les différents Programmes de l'Union et de façon spécifique dans un Programme Environnement. Concernant l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, la Commission a mené, entre autres, des actions d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques en améliorant la capacité de production agricole, la gestion des zones côtières d'Afrique de l'Ouest en appui aux actions de protection du littoral ouest-africain et la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger. A titre d'illustration, deux actions du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) sont la promotion d'une agriculture durable et le renforcement de la résilience des populations face aux aléas et au changement climatique.

Q13

Dans l'affirmative, veuillez indiquer dans quelle(s) stratégie(s) régionale(s) le développement durable est pris en compte. (Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Stratégie, politique ou plan régional de développement

,

Stratégie, politique ou plan régional d'exportation,

Stratégie, politique ou plan régional pour l'égalité hommes-femmes

,

Stratégie, politique ou plan régional de développement du commerce

,

Stratégie, politique ou plan spécifique pour l'autonomisation économique des femmes

,

Stratégie, politique ou plan en matière d'Aide pour le commerce

,

Additional information on the Regional strategy(ies), policy(ies) or plan(s) in which sustainable development is reflected.:

Les noms, des documents d'orientation en rapport avec l'Aide pour le commerce sont : - Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA 2021-2025; - Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO); - Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (WACOMP); - Plan directeur de l'aménagement des Corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO); - Programme communautaire de construction de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) aux frontières entre les Etats membres de l'UEMOA - Programme du Marché Commun et de la Libre Circulation; - Convergence économique (surveillance multilatérale, statistiques Économiques, harmonisation des législations des États membres); - Politiques de promotion du marché commun (Union Douanière, circulation des biens et services, des personnes, droit d'établissement, commerce et concurrence) ; - Politiques de Développement Social et Culturel (enseignement supérieur, recherche scientifique ; formation professionnelle ; culture, arts et loisirs; genre et développement, santé); - Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire; - Politique Transports (infrastructures de transport et services de transport et transit); - Politique des Télécommunications et des TIC; - Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement; - Politique Agricole de l'Union; - Politique Energétique commune; - Politique Industrielle Commune; - Politique Minière Commune; - Politique Commune du Tourisme; - Politique Commune de l'Artisanat; - Plan stratégique UEMOA 2011-2020; - Régional de Facilitation des Echanges (PRFE); - Programme Régional de Développement des Echanges Commerciaux (PRDEC); - Programme Régional de Mise en place des Instruments

d'Édification du Marche commun (PRMIEM); - Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR); - Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA); - Programme Régional de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé; - Programme Régional de Développement de l'Énergie (PRDE); - Programme De Développement Des Énergies Renouvelables Et De L'Efficacité Énergétique (PRODERE I & II); - Programme régional de réduction de la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire; - Programme Régional d'appui à l'institutionnalisation du Genre et à l'autonomisation de la femme dans l'espace UEMOA.

Q14

Votre stratégie, politique ou plan régional de développement vise-t-il explicitement l'un des objectifs environnementaux suivants?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Énergies propres et d'un coût abordable (ODD 7),

Production et consommation durables (ODD 12),

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)

,

Vie aquatique (ODD 14),

Vie terrestre (ODD 15),

Renseignements complémentaires sur les objectifs et approches environnementaux, tels que le financement, le partage des savoir-faire, le transfert de technologie, la promotion de l'intégration des chaînes de valeur visés par votre stratégie, politique ou plan régional de développement.:

L'un des trois objectifs stratégiques du Cadre d'Actions Prioritaire (CAP 2025) est de consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable. A ce titre, la promotion de l'agriculture durable ; le développement des pôles énergétiques ; le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le renforcement de la résilience des populations face aux aléas et au changement climatique sont quelques-unes des actions phares devant contribuer à atteindre cet objectif stratégique. En termes de résultats, l'UEMOA a accompli des réalisations dans le domaine de l'énergie renouvelable, la production et la consommation durable, le changement climatique, la vie aquatique, etc. Par ailleurs, l'un des objectifs visés en termes de politique énergétique est d'atteindre 82% de l'énergie produite dans les Etats membres soit de l'énergie renouvelable et verte à l'horizon 2030. Dans le secteur de l'énergie, le Fonds de Développement Énergie (FDE) de l'IREDA financé, à hauteur de 244,93 milliards de FCFA, treize (13) projets du Programme d'urgence, dont notamment la construction de : (i) centrales électriques et (ii) de postes de transformation et de lignes électriques. Le Programme Régional des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique a permis l'installation de mini-centrales solaires avec des réseaux de distribution, de lampadaires solaires, de kits solaires et de systèmes d'adduction d'eau potable par pompage solaire dans plusieurs États membres. Concernant l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, la Commission a mené des actions d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques en améliorant la capacité de production agricole, la gestion des zones côtières d'Afrique de l'Ouest en appui aux actions de protection du littoral ouest-africain et la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger En matière de développement agricole et de promotion de la sécurité alimentaire, la Commission a contribué à l'accès des populations de l'Union à l'eau potable avec plus de 3 420 forages construits. Elle a œuvré à l'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles. la sécurité sanitaire et phytosanitaire. la

gestion de la pêche et l'aquaculture. La Commission a soutenu les filières agricoles prioritaires, mis en place des infrastructures de production irriguée (2 174 ha), de stockage et de commercialisation des productions (250 000 tonnes). Enfin, les acquis de la Commission en matière de gestion des maladies animales, de gestion des organismes nuisibles aux végétaux et de gestion du marché communautaire des médicaments vétérinaires, ont été consolidés et renforcés.

Q15

Votre stratégie, politique ou plan régional concernant le développement durable comporte-t-il des objectifs commerciaux?

Oui,

Renseignements complémentaires sur les objectifs commerciaux qui figurent dans votre stratégie, politique ou plan régional incluant le développement durable. (Veuillez indiquer des sites Web, le cas échéant.):

L'un des des objectifs du Traité modifié de l'UEMOA est de Créer entre les États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune. Se basant sur cet objectif, la Commission a opté centrer ses actions sur la période 2021-2025, entre autres, sur la libre circulation des marchandises, la politique commerciale, les règles de concurrence et la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. C'est pourquoi, l'un des objectifs stratégiques du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) est d'accélérer la convergence économique et approfondir le marché commun de sorte à inciter l'émergence réelle d'un secteur privé régional compétitif au profit des populations. La Commission entend entre autres: - Promouvoir les échanges commerciaux - Mettre en place le régime de la libre pratique au sein de l'UEMOA - Renforcer les capacités opérationnelles des structures de mise en œuvre des règles de la concurrence; - Mettre en place un fonds de stabilisation au sein de l'Union; - Produire et valoriser les statistiques régionales; - Développer les infrastructures performantes de transport et de transit; - Promouvoir le transport multimodal; - Appuyer la gestion sécurisée des frontières dans l'espace UEMOA. Concernant la promotion des échanges commerciaux, il s'agira, entre autres, d'élaborer et d'adopter des textes sur la dématérialisation des opérations commerciales et de Mettre en place des outils favorables à l'accroissement des échanges commerciaux intracommunautaires. Il s'agira également de lutter contre les facteurs qui minent le développement des échanges intracommunautaires notamment la persistance des barrières non tarifaires entre États de l'Union en matière de libre circulation des marchandises, l'absence de synergie entre États membres pour développer les chaînes de valeur régionales dans la transformation des produits agricoles, les modes de consommation extravertis, l'insuffisance des infrastructures de transport et la persistance de pratiques anticoncurrentielles. La finalité visée est de faire passer le taux des échanges intracommunautaires, de 11,5%, en 2019, à 20-25% à l'horizon 2025. Parallèlement, par la coordination de la gestion de la politique commerciale commune, conduit des initiatives qui participent au renforcement des capacités des Etats membres afin que ceux-ci tirent le meilleur profit du commerce intra-africain, dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, et du commerce international, dans le cadre du système commercial

multilatéral. Depuis février 2017, les Etats membres de l'Union contribuent au niveau mondial, à la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des Echanges. Cet important accord vise à stimuler le commerce mondial en accélérant le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit.

Page 18: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q16

Oui

Dans l'affirmative, les objectifs commerciaux tiennent-ils compte de la dimension environnementale du développement durable?

Page 19: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q17

Respondent skipped this question

Votre institution a-t-elle un comité spécifique (ou a-t-elle établi une coordination ou un dialogue avec les ministères du commerce et les organismes en charge des affaires liées au commerce) concernant le développement durable?

Page 20: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q18

Respondent skipped this question

Dans l'affirmative, ce comité tient-il compte de la dimension environnementale du développement durable?

Page 21: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q19

Veillez identifier le(s) secteur(s) économique(s) qui aurai(en)t le plus à gagner en termes de diversification de l'économie et des exportations dans le contexte de la transition vers un développement durable?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Agriculture,
Pêche,
Exploitation forestière,
Activités extractives,
Industrie,
Services

Q20

Respondent skipped this question

Veillez identifier le ou les secteurs de l'économie qui pourraient être le plus affectés par la transition vers un développement durable.(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Q21

À votre avis, quels sont les principaux obstacles à la transition vers un développement durable dans votre région?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Accès au financement,

Conditions de l'activité des entreprises,

Difficultés politiques internes (liées à la sécurité et à la stabilité par exemple)

,

Impact économique de la pandémie de COVID 19,

Infrastructures existantes pour l'énergie et la production d'électricité

,

Infrastructures existantes pour le transport,

Inégalités hommes femmes,

Forte concentration de l'activité économique dans le secteur informel

,

Coûts élevés du commerce,

Absence d'environnement favorable à la technologie et à l'innovation

,

Absence de transfert de technologie (y compris partage de savoir-faire)

,

Absence de données pour appuyer la prise de décision

,

Capacités insuffisantes des ressources humaines,

Capacité limitée de transformation des produits agricoles

,

Faible productivité du secteur agricole,

Connectivité numérique lente, coûteuse ou insuffisante

,

Renseignements complémentaires sur les difficultés les plus susceptibles de faire obstacle au commerce durable et aux modes de production et de consommation durables, (c'est-à-dire à l'économie circulaire) dans votre région. (Veuillez donner des exemples, le cas échéant.):

Le Rapport régional de suivi des Plans nationaux de développement ou Stratégies de réduction de la pauvreté axé sur les Objectifs de développement durable a identifié les principales contraintes à la réalisation des objectifs de développement durables dans l'Union : • Une faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro-crédits, autonomisation) ; • Une persistance des pesanteurs socio culturelles, non disponibilité du registre unique des personnes vulnérables ; • Une insécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de disponibilité, d'accessibilité, de

stabilité et d'utilisation ; • Des ressources humaines limitées et un accès géographique difficile aux services sociaux ; • Un climat des affaires peu propice au développement du secteur privé et de la prépondérance de l'informel ; • Une insuffisance et un coût élevé des infrastructures durables de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport) ; • Une vulnérabilité face aux chocs externes comme les aléas climatiques ; • Une faible capacité de transformation économique ; • Un inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles ; • Une faible gestion intégrée du cadre de vie et de son assainissement ; • Une instabilité sociopolitique sous régionale et crise sécuritaire ; • Une faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains ; • Une faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale. Au-delà de ces goulots d'étranglement, plusieurs défis ont été relevés et portent essentiellement sur la coordination efficace et constante de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement. Par ailleurs, la disponibilité de données de qualité et fiables reste un défi majeur. Les statistiques pour le suivi des ODD pour les cibles priorisées par les Etats de l'Union ne sont pas encore toutes disponibles. Les ODD liés au climat, à la gestion de l'environnement, à la gouvernance ne sont pas aisés à suivre, compte tenu de l'absence de statistiques. Certaines désagrégations ne sont toujours pas aussi disponibles pour les indicateurs existants.

Q22

Veillez indiquer les principaux obstacles que l'Aide pour le commerce devrait contribuer à surmonter afin de soutenir la transition vers un développement durable dans votre région?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

- Accès au financement,
- Conditions de l'activité des entreprises,
- Dépendance vis à vis d'un panier étroit de biens et de services
- ,
- Difficultés politiques internes (liées à la sécurité et à la stabilité par exemple)
- ,
- Impact économique de la pandémie de COVID 19,
- Infrastructures existantes pour l'énergie et la production d'électricité
- ,
- Infrastructures existantes pour le transport,
- Inégalités hommes femmes,
- Forte concentration de l'activité économique dans le secteur informel
- ,
- Coûts élevés du commerce,
- Absence d'environnement favorable à la technologie et à l'innovation
- ,
- Absence de transfert de technologie (y compris partage de savoir-faire)
- ,
- Absence de données pour appuyer la prise de décision
- ,
- Capacités insuffisantes des ressources humaines,
- Capacité limitée de transformation des produits agricoles
- ,
- Diversification limitée de l'économie et des exportations
- ,
- Faible productivité du secteur agricole,
- Faible capacité de production du secteur manufacturier
- ,
- Connectivité numérique lente, coûteuse ou insuffisante

Q23

Non

Avez-vous une stratégie, une politique, un plan ou des objectifs pour l'économie circulaire?

Page 23: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q24

Respondent skipped this question

Dans l'affirmative, quels secteurs économiques sont couverts par votre stratégie, politique ou plan ou par vos objectifs pour l'économie circulaire?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Q25

Respondent skipped this question

Dans l'affirmative, la stratégie, la politique, le plan ou les objectifs pour l'économie circulaire comporte-t-ils des objectifs commerciaux?

Page 24: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q26

La connectivité numérique est-elle une priorité dans votre ou vos stratégie(s) ou politique(s) régionales(s) ou dans votre ou vos plan(s) régional(aux) concernant le développement durable?

Oui,

Renseignements complémentaires sur la manière dont la connectivité numérique est prise en compte dans votre ou vos stratégie(s) ou politique(s) régionale(s) ou dans votre ou vos plan(s) régional(aux) concernant le développement durable. :

Les fondements du traité de l'UEMOA instituent une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes, notamment dans le domaine des télécommunications. A ce titre, les questions relatives à l'économie numérique sont prises en compte de façons transversales dans les différents Programmes de l'Union et de façon spécifiquement dans le Programme de développement l'économie numérique et le Programme marché commun et libre circulation. Dans le cas du Programme du marché commun et libre circulation, il s'agit de l'élaboration et adoption des textes sur la dématérialisation des opérations commerciales et douanière. Cet appui devrait permettre aux pays de saisir les nombreuses opportunités offertes par le numérique notamment dans le cadre des échanges commerciaux et d'en tirer pleinement profit. Dans ce cadre, la Commission de l'UEMOA a lancé une étude destinée à jeter les bases de la réalisation du processus de dématérialisation. Cette étude avait pour objectif d'élaborer un cadre communautaire réglementant la dématérialisation des procédures et formalités douanières et commerciales et d'organiser le passage du support physique papier des documents au support numérique /électronique dans les échanges communautaires. Cette étude a été validée en décembre 2019 par les États membres et comporte un projet de règlement qui est soumis aux instances de l'Union pour adoption. La mise en œuvre effective de la réforme proposée par la Commission devrait améliorer l'efficacité des services de contrôles tout en assurant une sécurisation des transmissions de données et des flux logistiques. Une optimisation des coûts et une limitation des contrôles physiques effectués par les administrations sur les documents et/ou sur les marchandises est aussi attendue. Dans le cas du programme de développement l'économie numérique, il s'agit entre autres, d'adopter des textes communautaires relatifs à l'économie numérique et de mobilisation de ressources pour la construction des liaisons manquantes et de secours inter-Etats en fibre optique.

Q27

Avez-vous une stratégie, une politique ou un plan régional pour la connectivité numérique (y compris l'économie numérique, le commerce électronique, etc.)?

Oui,

Renseignements complémentaires sur vos documents de politique régionale concernant la connectivité numérique. (Veuillez indiquer les sites Web des sources utilisées.):

- Cadre d'Actions Prioritaire (CAP 2025) - Document de partenariat pour l'accélération de la transformation digitale au sein de l'espace communautaire Par ailleurs, en termes de résultats dans le domaine de l'économie numérique, les principales réalisations concernent notamment : - L'identification de vingt (20) Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) à offrir aux citoyens et aux entreprises de l'Union ; - l'identification de deux (2) liaisons manquantes inter États en fibre optique et sept (7) liaisons de secours inter-États en fibre optique à construire pour la sécurisation du réseau régional et de promotion du trafic ; - la création du site web (<https://crtel.uemoa.int>) du Comité des Régulateurs nationaux de Télécommunications de l'UEMOA (CRTEL) en ligne, comprenant l'Observatoire régional des télécommunications

Q28

Dans quel(s) secteur(s) la connectivité numérique pourrait-elle le mieux soutenir la transition vers un développement durable dans votre région?

Agriculture,

Pêche,

Exploitation forestière,

Activités extractives,

Industrie,

Services,

Renseignements complémentaires sur le(s) secteur(s) où la connectivité numérique peut le mieux soutenir une transition vers le commerce durable et l'économie circulaire. (Veuillez indiquer les sites Web des sources utilisées.):

Egalement, le commerce (commerce électronique), les procédures douanières, le secteur financier, la logistique et le transport, le secteur de l'administration publique, la coopération entre les Etats membres.

Q29

Veillez indiquer quels éléments de la connectivité numérique seraient les plus prometteurs pour la transition vers un développement durable dans votre région?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Contenus numériques,

Service civil numérique,

Commerce électronique,

Administration publique en ligne,

Soins de santé en ligne,

Apprentissage en ligne,

Logistique par voie électronique,

Systèmes de gestion de l'énergie domestique,

Innovation et technologie pour l'égalité des genres,

Navigation en temps réel,

Réseaux énergétiques intelligents,

Formules de travail intelligente,

Téléprésence,

Systèmes d'information sur les transports

Q30

Y a-t-il un projet existant d'Aide pour le commerce en faveur de la connectivité numérique pour le développement durable et/ou la croissance écologiquement durable ou l'économie circulaire que vous aimeriez présenter comme exemple de meilleure pratique?

Non,

Renseignements complémentaires sur les projets d'Aide pour le commerce en faveur de la connectivité numérique pour le développement durable, la croissance écologiquement durable ou l'économie circulaire que vous aimeriez présenter comme exemple de meilleure pratique (Veuillez indiquer des sites Web, le cas échéant.):

Le Commission de l'UEMOA, à travers le Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique, conduit le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique pour contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA. Les objectifs spécifiques de ce programme sont: 1. Renforcer la gouvernance du secteur de l'économie numérique ; 2. Améliorer l'accès des usagers aux services numériques ; 3. Accroître l'offre de services numériques 4. Développer l'innovation, la recherche et renforcer les capacités Les principaux résultats attendus sont: 1.1 - Un cadre législatif et réglementaire adapté aux évolutions technologiques est mis en œuvre 1.2 - L'efficacité des mécanismes de la régulation du secteur de l'économie numérique est améliorée 1.3 – La confiance des populations dans l'utilisation du numérique est renforcée 2.1 - L'accessibilité économique des services numériques est améliorée 2.2 - La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées 3.1 - La fourniture de services numériques est augmentée 3.2 – Les mécanismes de promotion des Fournisseurs de Services Numériques sont mis en œuvre 4.1 - Les capacités des professionnels de la création, de la diffusion et de la promotion de contenu numérique sont renforcées 4.2 - La coopération technique entre les instituts de formation sur les Télécommunications/TIC est renforcée. Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique qui est en cours d'exécution, a permis d'obtenir les résultats suivants: • Un avant-projet de cadre législatif et réglementaire est disponible et en discussion dans les Etats membres • Vingt (20) Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) ont été choisis à fournir par les Etats membres dans un délai de douze à dix-huit mois • Cinq avant-projets de textes communautaires visant la promotion des usages numériques sont en cours d'adoption • Accompagnement techniques et financiers des Etats membres pour digitaliser trois SPNP • Accompagnement financiers des Etats membres pour mettre en œuvre des projets pilotes de « Case numérique » pour lutter contre la fracture numérique • Définition de liaisons principales et de secours inter-états en fibre optique

Q31

Êtes-vous d'accord pour dire que la pandémie de COVID-19 a eu un rôle d'accélérateur dans la transition vers l'économie numérique dans votre région?

Oui,

Renseignements complémentaires sur l'incidence de la pandémie sur le passage à l'économie numérique.: Pour illustration, l'étude de l'impact du COVID 19 sur les Petits Commerçants Transfrontaliers (PCT) réalisée dans le cadre du Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) a montrer que la crise sanitaire a entraîné une perturbation dans les activités de commerce transfrontalier. Cette perturbation s'est traduite par la baisse de la demande, les difficultés d'accès aux points de vente (marché), les difficultés d'approvisionnements, la rareté des intrants/produits, etc. à cause des mesures prises par les Etats pour endiguer la pandémie notamment la fermeture des frontières ; le confinement des populations ; les couvre-feu, les limitations des mouvements, les mises en quarantaine des villes et régions entières. Cette perturbation a affecté la rentabilité des activités des PCT qui s'est traduite par la baisse des revenus. La réduction des moyens financiers a induit des difficultés d'accès et de paiements aux fournisseurs. Au-delà des activités commerciales, c'est les conditions de vie des ménages de ces PCT qui ont été sous pression, les activités commerciales étant la principale source de revenu. La majorité des PCT au regard de la baisse de leur revenu et de la taille de leur ménage sont éligibles au programme de transfert de fonds, mais, en raison du manque de sensibilisation ou des critères de ciblage, ont eu des difficultés pour accéder aux allocations financières et aux crédits octroyés notamment à travers les programmes de transfert. En réaction à la baisse des revenus, les Petits Commerçants Transfrontaliers ont dû diversifier leur source de revenu pour être résiliente face à ce choc sur leur activité principale. En cas de pareil crise, les possibilités de transactions à distance seraient une alternative pour les commerçants. L'ouverture aux services numérique pourrait faciliter les activités par l'amélioration des opportunités commerciales et la facilitation des opérations de paiements.

Q32

Dans quels domaines la pandémie de COVID-19 a-t-elle mis en lumière les lacunes en matière de connectivité numérique régionale?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Fracture numérique entre hommes et femmes,
Problèmes relatifs aux paiements numériques,
Infrastructure de réseau inadéquate, y compris en termes de capacité à large bande
,
Couverture Internet insuffisante ou inégale,
Accès insuffisant au financement du commerce,
Nécessité d'élaborer/d'actualiser la stratégie régionale de connectivité numérique
,
Nécessité d'élaborer/d'actualiser la stratégie régionale de développement du commerce électronique
,
Accès insuffisant aux services Internet,
Compétences numériques et maîtrise des TI insuffisantes
,
Nécessité d'actualiser les règles relatives au commerce électronique
,
Services Internet lents, chers ou peu fiables,
Difficultés dans le domaine de la facilitation des échanges et de la logistique

Page 25: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q33

À l'avenir, dans quels secteurs pensez-vous qu'il faudrait cibler le soutien apporté à votre région au titre de l'Aide pour le commerce de manière à promouvoir des objectifs de développement durable?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Agriculture,
Pêche,
Exploitation forestière,
Activités extractives,
Industrie,
Services

Q34

À l'avenir, dans quelles catégories d'Aide pour le commerce pensez-vous qu'il faudrait concentrer le soutien afin de promouvoir la dimension environnementale du développement durable?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

a) Politique et réglementation commerciales (y compris formation des fonctionnaires chargés des questions commerciales, analyse des propositions et des positions ainsi que de leur impact, aide aux parties prenantes nationales pour formuler les intérêts commerciaux et identifier les arbitrages, questions relatives aux différends, appui institutionnel et technique pour faciliter la mise en œuvre des accords commerciaux, l'adaptation aux règles et aux normes et le respect de celles-ci)

,

Politique commerciale et gestion administrative,

Facilitation des échanges,

Accords commerciaux régionaux (ACR),

Négociations commerciales multilatérales,

Éducation/formation dans le domaine du commerce,

b) Développement du commerce (y compris promotion de l'investissement, analyse et appui institutionnel pour le commerce des services, services et institutions de soutien aux entreprises, constitution de réseaux public/privé, commerce électronique, financement du commerce, promotion du commerce, analyse et développement des marchés)

,

c) Infrastructure liée au commerce (y compris infrastructure matérielle)

,

Infrastructure de transport et de stockage,

Infrastructure de communication,

Infrastructure de production et de fourniture d'énergie,

d) Renforcement de la capacité de production,

Services de soutien et autres services fournis aux entreprises

,

Services bancaires et financiers,

Renforcement de la capacité de production,

Agriculture,

Exploitation forestière,

Pêche,

Industrie,

Ressources minérales et activités extractives,

Voyage et tourisme,

e) Ajustement lié au commerce (y compris aide aux pays en développement pour mettre en place des mesures d'accompagnement qui leur permettent de

Page 26: SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE DURABLES

Q35

Quels sont les principaux donateurs pour le financement au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de la dimension environnementale du développement durable dans votre région?(Vous pouvez cocher plusieurs case).

Danemark,
États-Unis,
France,
Japon,
Pays-Bas,
Union européenne,
Banque africaine de développement (BAfD),
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)
,
Banque interaméricaine de développement (BID),
Banque mondiale,
Cadre intégré renforcé (CIR),
Centre du commerce international (ITC),
Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU),
Fonds international de développement agricole (FIDA)
,
Fonds monétaire international (FMI),
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
,
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
,
Organisation mondiale du commerce (OMC),
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
,
Allemagne

Q36

Quels partenaires Sud-Sud sont d'importantes sources de financement au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de la dimension environnementale du développement durable?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Respondent skipped this question

Q37

Avez-vous reçu un financement au titre de l'Aide pour le commerce dans le cadre de projets de coopération triangulaires?

Oui,

Renseignements complémentaires sur le financement au titre de l'Aide pour le commerce que vous avez reçu dans le cadre de projets de coopération triangulaire.:

- Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) - Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (WACOMP)

Q38

Y a-t-il un projet d'Aide pour le commerce ou un programme en faveur du commerce et du développement durables, de la croissance verte ou de l'économie circulaire que vous aimeriez présenter comme exemple de meilleure pratique?

Programme N°1: Projet de renforcement de l'efficacité des dispositifs et mécanismes de gestion durable des ressources pastorales et halieutiques

La Commission de l'UEMOA, à travers son Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, conduit le Projet de renforcement de l'efficacité des dispositifs et mécanismes de gestion durable des ressources pastorales et halieutiques.

La contribution de l'élevage et de la pêche à la sécurité alimentaire et aux indicateurs macroéconomiques (PIB) est actuellement hypothéquée par de multiples contraintes parmi lesquelles on peut citer (i) les contraintes d'ordre social et environnemental liées à l'élevage nomade, aux effets du changement climatique et à la faible alphabétisation des éleveurs, (ii) les contraintes d'abreuvement/d'alimentation marquées par une alimentation basée en grande partie sur les pâturages naturels et un abreuvement très dépendant des puits, des forages profonds et des puits citerne avec des techniques d'exhaure traditionnels et (iii) les contraintes liées à la surexploitation des ressources halieutiques dont les causes résident dans la faiblesse des systèmes de régulation de l'accès aux ressources halieutiques et des capacités de contrôle et de surveillance des opérations de pêche. Ces contraintes sont exacerbées par l'inefficacité des dispositifs et mécanismes de gestion durable des ressources pastorales et halieutiques. Cette situation conduira à terme à un épuisement des ressources pastorales et halieutiques, par conséquent de la base productive, si des actions notables de redressement ne sont pas menées.

Le principal objectif visé par le projet est de renforcer l'efficacité des dispositifs et mécanismes de gestion durable des ressources pastorales et halieutiques. De façon spécifiques, il s'agit de :

- Renforcer les mécanismes de concertation et de négociation des accords de gestion ;
- Harmoniser et appliquer les législations sur la pêche et l'aquaculture ;
- Renforcer les capacités de Suivi, Contrôle et de Suivi et la coopération en matière de gestion des pêches ;
- Renforcer les cadres de coopération bilatéraux et multilatéraux sur les ressources pastorales ;
- Diffuser les technologies de valorisation des sous-produits agro-industrie (SPA1) et les variétés fourragères (FV) ;
- Renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'évaluation et de gestion durable des aliments ;
- Renforcer les capacités et les dispositifs nationaux et régionaux de collecte, d'analyse et de partage des données sur les ressources pastorales et halieutiques.

Les résultats déjà obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet sont :

- Harmonisation des législations en matière de pêche et d'aquaculture comme un préalable pour assurer un équilibre durable entre les ressources disponibles et leur niveau d'exploitation ;
- Renforcement des capacités de Suivi, Contrôle et de Suivi pour faire face à la pêche illicite non réglementée et non déclarée dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Renforcement de la coopération entre les Etats membres pour une meilleure gestion de la transhumance transfrontalière ;
- Réalisation de marchés à bétail transfrontaliers pour améliorer les échanges entre les pays sahéniens et côtiers de l'UEMOA ;
- Renforcement de la coopération des États pour l'exploitation des stocks halieutiques est renforcée ;
- Renforcement des capacités et des dispositifs nationaux et régionaux de collecte, d'analyse et de partage des données et information sur les ressources halieutiques.

Programme N°2: Programme d'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires au sein de l'UEMOA

La Commission de l'UEMOA, à travers son Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, conduit le Programme d'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires au sein de l'UEMOA.

La libéralisation des économies africaines s'est accompagnée dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, du

désengagement des Etats concernant différents secteurs de l'économie. La filière des médicaments vétérinaires n'a pas échappé à cette mutation. Elle a eu pour principale conséquence la multiplication des opérateurs, la diversification des origines parfois douteuses des produits et, plus globalement, une baisse de la qualité des produits mis à la disposition des éleveurs.

De façon générale, 50 à 70 % des produits vétérinaires consommés en Afrique ne transiteraient pas par les circuits autorisés. Dans la zone UEMOA, le chiffre d'affaires du marché illégal serait équivalent à 35% du marché des médicaments vétérinaires de cette sous-région. Selon les études réalisées par l'Ecole Inter-Etats des Sciences et médecine vétérinaires de Dakar, 21% à 67% des médicaments vétérinaires commercialisés en Afrique Subsaharienne ne répondaient pas aux normes de qualité (TEKO-AGBO, 2013).

Face à cette situation, et compte tenu des faibles capacités des Etats pris individuellement (faiblesse des systèmes nationaux de régulation, d'homologation et de contrôle de la qualité, etc.), une approche régionale apparaît comme l'option la mieux indiquée et partagée pour entreprendre les réformes nécessaires dans le domaine des médicaments vétérinaires.

C'est pourquoi la Commission de l'UEMOA, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union (PAU), a entrepris en relation avec les Etats membres et l'ensemble des acteurs concernés par la pharmacie vétérinaire, un vaste programme d'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires au sein de l'espace UEMOA. Cette réforme a bénéficié de l'appui technique de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) à travers l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) de France.

Elle est devenue opérationnelle en mars 2006 avec l'adoption des textes réglementaires mettant en place quatre (4) dispositifs régionaux majeurs. Il s'agit du: (i) dispositif de réglementation, représenté par le Comité vétérinaire de l'UEMOA, organe consultatif, chargé de coordonner l'action réglementaire (Règlement n°01/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006) ; (ii) dispositif centralisé d'Autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires (Règlement n°02/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006) ; (iii) dispositif régional de contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires (Règlement n°04/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006) et (iv) dispositif de surveillance des médicaments vétérinaires (Inspection pharmaceutique et pharmacovigilance vétérinaire (Règlement n°02/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006).

Ces différents dispositifs complémentaires visent à améliorer la qualité des médicaments vétérinaires afin de préserver la santé animale et la santé publique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, il s'agit principalement de contribuer à l'amélioration de la santé animale et la santé des populations de l'Union. Spécifiquement, il s'agit de :

- Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire régissant la qualité des médicaments vétérinaires ;
- Renforcer les capacités des services vétérinaires en matière de surveillance du marché du médicament vétérinaire ;
- Renforcer le contrôle de qualité des médicaments vétérinaires ;
- Améliorer l'accès des administrations nationales aux informations et connaissances sur les médicaments vétérinaires.

Les résultats déjà obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme sont :

- Textes réglementaires et législatifs harmonisés sur les médicaments vétérinaires ;
- Mise en place d'un dispositif unifié d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires basé sur un Comité Scientifique dénommé Comité Régional du Médicament Vétérinaire (CRMV) pour l'évaluation des dossiers de demande d'AMM. Ce dispositif a permis la délivrance par la Commission de l'UEMOA de quatre cent quarante-deux (442) autorisations de mise sur le marché communautaire des médicaments vétérinaires aux industries pharmaceutiques ;
- Mise en place d'un réseau de laboratoires et renforcement des capacités en équipements, en matériels d'analyse et en formations pour le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires ;
- Mise en place d'un dispositif régional avec des appuis directs aux Etats membres pour renforcer la lutte contre la vente des médicaments illégaux sur le territoire communautaire.

Q39

Mettez-vous en œuvre des politiques qui traitent de la dimension environnementale du développement durable et qui font également progresser l'égalité hommes femmes et/ou l'autonomisation économique des femmes?

Oui,

Renseignements complémentaires sur le point de savoir si vous mettez en œuvre des politiques qui traitent de la dimension environnementale du développement durable tout en faisant progresser l'égalité hommes-femmes et/ou l'autonomisation économique des femmes. Vous pouvez également donner des renseignements sur votre intention d'élaborer de telles politiques à l'avenir. (Veuillez indiquer des sites Web, le cas échéant.):
Cadre d'Actions prioritaires (CAP 2025).

Q40

Mettez-vous en œuvre des projets d'Aide pour le commerce qui visent l'autonomisation économique des femmes et un développement écologiquement durable?

Oui

Q41

Souhaitez-vous communiquer d'autres renseignements?
(Par exemple indiquer où le soutien est nécessaire pour le commerce ou le développement durables)

Respondent skipped this question

Page 29: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q42

L'autonomisation économique des femmes est-elle un objectif de l'un ou l'une de vos stratégies, politiques ou plans régionaux de développement?

Oui,

Renseignements complémentaires sur la manière dont l'autonomisation économique des femmes est prise en compte en tant qu'objectif dans vos documents d'orientation régionaux:
La promotion de l'égalité des sexes est présente dans tous les plans de développement des États de l'Union et l'intégration du genre dans tous les projets et programmes est quasi automatique. Il existe une batterie d'actes juridiques qui tendent à protéger les filles et les femmes de la discrimination. Toutefois, l'application de ces actes n'est pas aisée du fait des héritages culturels, économiques et juridiques qui les défavorisent, notamment au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et de l'héritage. Les femmes sont aussi victimes de violences sexuelles. La participation des femmes à la vie politique de l'Union est marginale, même si d'importants progrès sont observés, surtout au Sénégal. En 2015, dans l'ensemble des représentations nationales de l'Union, environ 12,3% de femmes ont siégé contre 5,5% en 199014. La question du genre reste plus que jamais d'actualité. La Commission de l'UEMOA poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie Genre de l'Union de façon générale à travers son institutionnalisation dans les États membres et dans les Organes, et à travers des initiatives spécifiques.

Page 30: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q43

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la stratégie, la politique ou le plan dans lequel l'autonomisation économique des femmes est prise en compte:

Stratégie, politique ou plan régional de développement

,

Stratégie, politique ou plan régional d'exportation,

Stratégie, politique ou plan régional pour l'égalité hommes-femmes

,

Stratégie, politique ou plan régional de développement du commerce

,

Stratégie, politique ou plan spécifique pour l'autonomisation économique des femmes

,

Stratégie, politique ou plan en matière d'Aide pour le commerce

,

Renseignements complémentaires sur la ou les stratégie(s) ou politique(s) ou le ou les plan(s) incluant l'autonomisation économique des femmes. (Veuillez indiquer des sites Web, le cas échéant.):

Les noms, des documents d'orientation en rapport avec l'Aide pour le commerce sont : - Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA 2021-2025; - Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO); - Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (WACOMP); - Plan directeur de l'aménagement des Corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO); - Programme communautaire de construction de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) aux frontières entre les Etats membres de l'UEMOA - Programme du Marché Commun et de la Libre Circulation; - Convergence économique (surveillance multilatérale, statistiques Économiques, harmonisation des législations des États membres); - Politiques de promotion du marché commun (Union Douanière, circulation des biens et services, des personnes, droit d'établissement, commerce et concurrence) ; - Politiques de Développement Social et Culturel (enseignement supérieur, recherche scientifique ; formation professionnelle ; culture, arts et loisirs; genre et développement, santé); - Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire; - Politique Transports (infrastructures de transport et services de transport et transit); - Politique des Télécommunications et des TIC; - Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement; - Politique Agricole de l'Union; - Politique Énergétique commune; - Politique Industrielle Commune; - Politique Minière Commune; - Politique Commune du Tourisme; - Politique Commune de l'Artisanat; - Plan stratégique UEMOA 2011-2020; - Régional de Facilitation des Echanges (PRFE); - Programme Régional de Développement des Echanges Commerciaux (PRDEC); -

Programme Regional de Mise en place des Instruments d'Edification du Marché commun (PRMIEM); - Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR); - Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA); - Programme Régional de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé; - Programme Régional de Développement de l'Energie (PRDE); - Programme De Développement Des Énergies Renouvelables Et De L'Efficacité Énergétique (PRODERE I & II); - Programme régional de réduction de la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire; - Programme Régional d'appui à l'institutionnalisation du Genre et à l'autonomisation de la femme dans l'espace UEMOA.

Q44

Oui

Les stratégies, politiques ou plans que vous avez identifiés veillent-ils à garantir la non-discrimination en ce qui concerne les conditions d'emploi ou de travail (y compris en prévoyant des formules de travail flexibles)?

Page 31: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q45

Oui,

Est-ce que votre région ou votre corridor de transport recueille des données sur l'autonomisation économique des femmes en rapport avec le commerce et le développement?

Renseignements complémentaires sur les données concernant l'autonomisation économique des femmes que votre gouvernement recueille. (Veuillez inclure des sites Web, le cas échéant.):

- Etude de l'impact du COVID 19 sur les commerçants à petite échelle dans le cadre du Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) -
- Les collecte des données de l'Observatoires des Pratiques Anormales (OPA) de l'UEMOA

Q46

À votre avis, quelles sont les contraintes en matière de commerce et de développement auxquelles les femmes sont confrontées dans votre région?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Difficultés d'accès aux services financiers,

Conditions de travail difficiles,

Pratiques discriminatoires,

Difficultés pour se conformer aux prescriptions réglementaires et procédurales

,

Exclusion des réseaux de distribution à dominante masculine

,

Écart salarial hommes-femmes,

Problèmes de harcèlement, de sécurité et de sûreté,

Accès insuffisant aux services numériques,

Emplois informels,

Ségrégation professionnelle,

Mauvais accès aux renseignements,

Mauvais accès aux organismes professionnels (par exemple chambres de commerce)

,

Emplois saisonniers,

Entreprises plus petites,

Soins et travaux domestiques non rémunérés,

Emplois non rémunérés,

Autre (veuillez préciser),

Renseignements complémentaires sur les contraintes en matière de commerce et de développement auxquelles les femmes sont confrontées dans votre région.:

Etude de l'impact du COVID 19 sur les commerçants à petite échelle dans le cadre du Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO)

Q47

L'Aide pour le commerce peut-elle jouer un rôle en vue de remédier à ces contraintes?

Oui

Q48

Avez-vous demandé un soutien au titre de l'Aide pour le commerce pour financer des projets en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans votre région au cours de la période 2015-2020?

Oui,

Renseignements complémentaires sur le point de savoir si vous avez demandé un soutien au titre de l'Aide pour le commerce pour financer des projets en faveur de l'autonomisation économique des femmes au cours de la période 2015-2020, y compris les raisons pour lesquelles vous l'avez fait ou non.:

Le Programme pour la Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO) Brève description : Le PFEAO est une initiative menée par de multiples partenaires de développement qui vise à améliorer les mesures de facilitation des échanges existantes en Afrique de l'Ouest. Le programme vise à réduire les délais et les coûts des échanges commerciaux à la charge du secteur privé, notamment en améliorant la circulation des marchandises le long de certains corridors et en soutenant les petits commerçants - y compris les femmes et d'autres parties prenantes clés - avec des réformes et des programmes de facilitation du commerce. Le programme FEAO rassemble des partenaires clés du développement, notamment l'Union européenne, l'USAID, le gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, afin d'aider les pays de la région et les organismes régionaux (les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA) à mettre en oeuvre une combinaison d'interventions et de mesures ciblées. Le programme FEAO est géré par le Groupe de la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération pour le développement (GIZ) - les partenaires d'exécution du programme- sous la supervision stratégique d'un comité de pilotage présidé par la Commission de la CEDEAO et secondé par la Commission de l'UEMOA. Objectif du programme Le Programme FEAO vise à améliorer la circulation libre et efficace des marchandises dans la région et au niveau international en réduisant les délais et les coûts liés au commerce supportés par le secteur privé en Afrique de l'Ouest, et en renforçant la capacité des réseaux commerciaux dans la région à tirer parti de ces améliorations. Plus précisément, les programme vise à atteindre cet objectif : - En améliorant les mesures de facilitations des échanges en Afrique de l'Ouest en les mettant en oeuvre plus efficacement ; - En améliorant la circulation des marchandises le long des corridors sélectionnés ; - En Réduisant les obstacles auxquels font face les petits commerçants et autres acteurs clés, en particulier les femmes, grâce aux réformes et aux programmes de facilitation des échanges Le Programme FEAO sera mis en oeuvre sur une durée de cinq ans (Septembre 2018 - Juin 2023) et bénéficie d'un financement total de 75 millions de dollars. Gouvernance : Le Programme FEAO est géré par le Groupe de la Banque mondiale et l'Agence allemande de Coopération internationale (GIZ) - les partenaires d'exécution du programme – sous la supervision et les orientations

stratégiques fournies par un Comité de Pilotage présidé par la Commission de la CEDEAO et soutenu par la Commission de l'UEMOA en qualité de Vice-Président. En 2019, le programme a financé la première grande enquête de terrain menée auprès de 3000 commerçants, transporteurs, intermédiaires, agent douane, de 9 pays. L'étude a révélé que Plus 90% des commerçant connaissent mal les réglementations commerciales et que la plupart sont soumises à des procédures lourdes qui rallongent les délais de dédouanement, l'augmentation des coûts, et favorisent les pratiques abusives. La quasi-totalité des commerçants n'ont qu'un accès limité aux services financiers officiels. Les personnes interrogées, en particulier les femmes, sont inquiètent pour leur sécurité et ne sont pas satisfaites des infrastructures sur les marchés et les frontières. Au vue des besoins mis en exergue par l'enquête, le programme a désormais pour priorités de simplifier les procédures de dédouanement et les formalités documentaires. Il s'attachera aussi à renforcer les associations des commerçants en formants leurs membres aux règlementations commerciales et en facilitant l'accès aux transports sûrs et abordables. Parallèlement, le programme va organiser des campagnes d'éducatons financières en formant pour améliorer l'accès au financement et renforcer les capacités pour défendre les droits des petits commerçants. Par ailleurs, étant donné le rôle important joué par les femmes dans le commerce régional, il est également prévu des formations sur les questions de genres et leur prise en compte dans la définition des politiques commerciales. Le programme contribue à rendre les échanges plus rapides, plus faciles, moins chers et plus sûrs pour les commerçants tout en favorisant une croissance inclusive et de nouveaux débouchés économiques. En plus du PFEAO, d'autres programmes peuvent être cités: - Programme Régional de Développement des échanges commerciaux - Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) - Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest - Programme communautaire de construction de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) aux frontières entre les Etats membres de l'UEMOA

Page 33: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q49

Respondent skipped this question

Dans l'affirmative, veuillez fournir des renseignements complémentaires sur les donateurs, les partenaires Sud-Sud ou les partenaires de la coopération triangulaire qui ont soutenu vos programmes régionaux d'Aide pour le commerce en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

Page 34: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q50

Veillez indiquer les domaines visés par vos projets en faveur de l'autonomisation économique des femmes relevant de l'Aide pour le commerce. (Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

- Concevoir des programmes de formation,
- Accroître l'accès à l'infrastructure liée au commerce,
- Initiatives de renforcement des capacités,
- Accroître la participation des femmes dans les secteurs de services
- ,
- Faciliter l'accès aux technologies numériques et aux plates-formes de commerce électronique
- ,
- Faciliter l'accès au financement du commerce,
- Faciliter l'accès aux renseignements relatifs au commerce
- ,
- Faciliter l'inclusion des commerçantes dans les chaînes de valeur mondiales (CVM)
- ,
- Faciliter l'inclusion des commerçantes dans le commerce régional.
- ,
- Initiatives de sensibilisation aux disparités entre les genres à l'attention des acteurs du commerce (par exemple les fonctionnaires des douanes au sujet des questions de sécurité);
- ,
- Soutenir l'entrepreneuriat féminin,
- Aider les MPME détenues/dirigées par des femmes à exporter
- ,
- Soutenir la représentation des femmes dans les politiques commerciales et la conception des initiatives relatives au commerce et à l'Aide pour le commerce

Q51

Avez-vous utilisé des partenariats public-privé pour atteindre vos objectifs en matière d'Aide pour le commerce concernant l'autonomisation économique des femmes?

Respondent skipped this question

Q52

L'Aide pour le commerce contribue-t-elle à mobiliser des fonds en faveur de l'autonomisation économique des femmes?

Oui

Q53

Oui

Vos projets d'Aide pour le commerce impliquant l'autonomisation économique des femmes s'appuient-ils sur un cadre de suivi et d'évaluation/de résultats

Q54

Oui

Le soutien que vous recevez au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de l'autonomisation économique des femmes correspond-il à vos priorités et objectifs en matière de commerce?

Page 35: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q55

Les femmes rencontrent-elles des difficultés particulières pour accéder aux technologies numériques dans votre région?

Oui,

Renseignements complémentaires sur les difficultés particulières rencontrées par les femmes pour accéder aux technologies numériques dans votre région, y compris vos sources de données. (Veuillez fournir des renseignements en moins de 300 mots, en indiquant des références et des sites Web).:

Etude de l'impact du COVID 19 sur les commerçants à petite échelle dans le cadre du Programme Régional de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO): - l'accès aux smartphone; - la réticents à s'engager dans un commerce sans contact physique;

Q56

Veillez identifier les 5 principaux obstacles qui empêchent les femmes d'avoir accès aux technologies numériques dans votre région.(Cochez au maximum 5 cases.)

Difficulté à obtenir la preuve d'identité nécessaire pour avoir accès aux services Internet

,

Coûts élevés des appareils (par exemple téléphone portable)

,

Coûts d'utilisation élevés,

Infrastructure électrique inadéquate,

Infrastructure de réseau inadéquate,

Accès insuffisant à des installations publiques où Internet est disponible

,

Connectivité à Internet limitée,

Aptitudes et/ou compétences informatiques faibles

Page 36: SECTION 3: POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Q57

À l'avenir, sur quels secteurs commerciaux pensez-vous que le soutien en faveur de l'autonomisation économique des femmes devrait être axé?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Agriculture,
Pêche,
Exploitation forestière,
Activités extractives,
Industrie,
Services

Q58

À l'avenir, sur quelles catégories d'Aide pour le commerce pensez-vous que le soutien en faveur de l'autonomisation économique des femmes devrait être axé?(Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Politique commerciale et gestion administrative,
Facilitation des échanges,
Accords commerciaux régionaux (ACR),
Négociations commerciales multilatérales,
Éducation/formation dans le domaine du commerce,
b) Développement du commerce (y compris promotion de l'investissement, analyse et appui institutionnel pour le commerce des services, services et institutions de soutien aux entreprises, constitution de réseaux public/privé, commerce électronique, financement du commerce, promotion du commerce, analyse et développement des marchés)
,
c) Infrastructure liée au commerce (y compris infrastructure matérielle)
,
Infrastructure de transport et de stockage,
Infrastructure de communication,
Infrastructure de production et de fourniture d'énergie,
d) Renforcement de la capacité de production,
Services de soutien et autres services fournis aux entreprises
,
Services bancaires et financiers,
Renforcement de la capacité de production,
Agriculture,
Exploitation forestière,
Pêche,
Industrie,
Ressources minérales et activités extractives,
Voyage et tourisme,
e) Ajustement lié au commerce (y compris aide aux pays en développement pour mettre en place des mesures d'accompagnement qui leur permettent de tirer parti de la libéralisation des échanges)
,
f) Autres besoins liés au commerce,
a) Politique et réglementation commerciales (y compris formation des fonctionnaires chargés des questions commerciales, analyse des propositions et des positions ainsi que de leur impact, aide aux parties prenantes nationales pour formuler les intérêts commerciaux et identifier les arbitrages, questions relatives aux différends, appui institutionnel et technique pour faciliter la mise en œuvre des accords

Q59

Vous pouvez utiliser l'encadré ci-dessous pour indiquer de manière plus détaillée comment, selon vous, l'Aide pour le commerce peut faire progresser l'autonomisation économique des femmes.

- L'accès à des mécanismes de financement appropriés ;
 - La prise en compte du genre dans les programmes de facilitations des échanges ;
 - Mise en place de cadre d'écoute, d'information et de sensibilisation des femmes
 - Amélioration de l'accès aux marchés étrangers ;
 - Amélioration de la fourniture de services ;
 - Amélioration des flux de marchandises à la frontière (facilitation des échanges) ;
 - Soutien à la croissance et au développement économique des femmes ;
 - La prise ne compte des femmes dans le développement des chaînes de valeur régionales
-

Page 37: FIN DE L'ENQUÊTE

Q60

CONSULTATION (Autres ministères/organismes consultés pour répondre au présent questionnaire):

- Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, (Commission de l'UEMOA); Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique (DEMEN)
-